

Délégué interministériel à l'intelligence économique

Écrit par jocelyne.hubert@finances.gouv.fr (Jocelyne Hubert)
Lundi, 26 Août 2013 00:00 -

"Le Premier ministre a présenté un décret relatif au délégué interministériel à l'intelligence économique, qui modernise le cadre institutionnel défini par un précédent décret de 2009 et renforce le caractère interministériel de la mission en plaçant le délégué directement auprès du Premier ministre.

Le délégué interministériel à l'intelligence économique est chargé d'élaborer et de proposer la politique publique d'intelligence économique dans le cadre de la stratégie arrêtée par le Premier ministre avec les ministres principalement intéressés.

Il en anime et en coordonne la mise en œuvre en s'appuyant notamment sur un comité de pilotage composé des directeurs en charge de l'intelligence économique dans chaque département ministériel.

Le délégué est également chargé d'animer un réseau des correspondants dans les services déconcentrés sur le territoire national et dans les ambassades et consulats, en lien étroit avec les structures assurant la coordination des réseaux ministériels. Il les mobilise pour la poursuite d'actions arrêtées dans le cadre de la politique publique d'intelligence économique et pour l'échange de toute information utile.

Le nouveau dispositif de l'intelligence économique permettra ainsi de coordonner plus efficacement l'action des différents services appelés à prendre part à cette politique et de contribuer au renforcement de l'économie nationale par une meilleure anticipation des opportunités et des facteurs de risque.

Mme Claude Revel, nommée déléguée interministérielle à l'intelligence économique par décret du 30 mai 2013, est chargée d'assurer la mise en œuvre de ce nouveau dispositif".

[Conseil des ministres du 21 août 2013](#)

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Délégué interministériel à l'intelligence économique](#)